



Soixante-quinzième session
Nessebar (Bulgarie), 13 et 14 juin 2005
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME GÉNÉRAL DE TRAVAIL DE
L'ORGANISATION POUR LA PERIODE 2004-2005**

Recommandations sur les conseils officiels aux voyageurs

Additif

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général informe le Conseil, dans le présent additif, des dernières informations reçues au Secrétariat à ce sujet depuis l'élaboration du document CE/75/4.

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME GÉNÉRAL DE TRAVAIL DE
L'ORGANISATION POUR LA PERIODE 2004-2005

Recommandations sur les conseils officiels aux voyageurs

Additif

1. Par deux communications émanant du Portugal, l'une de Mme Cristina Siza Vieira, Directeur général du tourisme, et l'autre, de M. José Sancho Silva, Président du Comité de l'appui à la qualité et du commerce de l'OMT, l'attention du Conseil exécutif a été attirée sur le rapport de ce Comité qui lui avait été transmis pour examen à l'occasion de sa précédente session. Le Portugal souhaiterait que ce thème soit à nouveau débattu à l'occasion de la présente session.
2. On se souviendra que le Conseil avait effectivement décidé de débattre à nouveau de ce thème, mais jusqu'à la récente communication du Président du Comité, aucune des contributions espérées des Membres n'avait été reçue au Secrétariat.
3. Par la suite, l'Australie, au travers de son Ambassade en Espagne a fait parvenir au Secrétariat une communication sur la politique et la pratique des recommandations aux voyageurs, qui se trouve en annexe à ce document.
4. Le Conseil décidera si il souhaite débattre à nouveau de ce thème important lors de cette session, ou attendre pour le faire qu'aient été reçues les autres contributions qu'un certain nombre de ses Membres s'était engagé à lui faire parvenir.
5. Il est rappelé que deux projets de « règles » ou de « code de bonne conduite » qui pourraient être appliqués aux conseils aux voyageurs avaient été soumis lors de la session de Salvador de Bahía, le premier présenté par le Secrétariat, et le deuxième incorporant les suggestions des Membres du Comité de l'appui à la qualité et du commerce.
6. Le Secrétariat tient à la disposition des Membres des exemplaires de ce document pour ceux qui n'en disposeraient pas.

CE/75/4 Add.

ANNEXE

COMMUNICATION DE L'AUSTRALIE CONSEILS OFFICIELS AUX VOYAGEURS : POLITIQUE ET PRATIQUE

Introduction

1. Après la réadhésion de l'Australie à l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en septembre 2004, le Gouvernement australien juge opportun de faire part aux autres membres de l'OMT de sa politique et de sa pratique en matière de conseils officiels aux voyageurs.

2. Le Gouvernement australien a la responsabilité importante de prévenir les citoyens des risques éventuels pour leur santé, leur bien-être ou leur sécurité lorsqu'ils voyagent ou vivent à l'étranger. Il juge de la plus haute importance de partager avec eux les informations utiles. Or, les conseils officiels aux voyageurs sont le principal moyen de transmettre ces informations.

3. Le seul et unique objectif des conseils officiels aux voyageurs de l'Australie est d'aider les Australiens à prendre en connaissance de cause leurs décisions concernant leurs voyages à l'étranger. Ces conseils fournissent des informations très récentes sur la situation en matière de sécurité dans une destination déterminée, y compris sur d'éventuelles menaces terroristes ou sur des problèmes d'ordre public. Ils portent également sur plusieurs questions d'ordre pratique comme les exigences en matière de visa, les questions sanitaires et médicales et les questions culturelles ou religieuses. Les renseignements qui y sont donnés reflètent le point de vue de la communauté australienne quant aux questions que devraient englober ces conseils.

4. Les conseils officiels australiens aux voyageurs ne sont pas des interdictions de voyager. Il ne s'agit pas de saper les intérêts commerciaux des professionnels du tourisme ou les intérêts économiques d'autres pays. Lorsqu'elle prépare ses conseils officiels aux voyageurs, l'Australie ne tient pas compte de considérations politiques ou commerciales.

Préparation des conseils officiels aux voyageurs : principes essentiels

5. Sous la plupart des rapports, la conception qu'a l'Australie de la préparation des conseils officiels aux voyageurs est conforme aux principes du Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT. En accord avec le Code, l'Australie est tout à fait consciente de la nécessité de faire en sorte que ces conseils communiquent des informations exactes et à jour.

6. Lorsqu'elle rend publics des conseils officiels aux voyageurs, l'Australie n'entend ni « distinguer » ni « viser » certains pays. En date du 16 mai 2005, elle a 152 conseils officiels aux voyageurs concernant des destinations prisées par les voyageurs australiens dans toutes les régions du monde. En général, la démarche qu'adopte l'Australie en matière de conseils officiels aux voyageurs est guidée par le besoin de répondre à la communauté qui demande des conseils sur les destinations de voyage et de tenir compte des caractéristiques du tourisme australien.

7. C'est le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce qui est chargé de préparer et de diffuser les conseils officiels aux voyageurs de l'Australie. Ces conseils font appel à un large éventail de sources d'information sur l'actualité et ils sont constamment revus. Dès qu'il arrive de nouvelles informations, ils sont mis à jour sans tarder. Les informations exploitées comprennent les évaluations de la situation par le personnel diplomatique australien sur place à l'étranger. Dans certains cas, ce personnel se rend dans des régions déterminées des pays concernés afin de recueillir des informations précises sur la situation locale à un moment donné.

8. Les conseils officiels aux voyageurs sont le principal moyen de renseigner les Australiens sur un pays ou une région qui connaît un risque pour la sécurité, une catastrophe naturelle ou une crise. Il serait déplacé d'y décrire avec inexactitude la situation du moment dans certaines régions ou d'y omettre des informations importantes la concernant pour satisfaire des impératifs commerciaux ou politiques.

9. Lorsqu'il fournit des informations sur des problèmes de sécurité, le Gouvernement australien ne prend pas en considération les répercussions de ses conseils officiels aux voyageurs sur le secteur touristique. Ces conseils ne sont pas non plus influencés par des considérations politiques d'ordre bilatéral. Le Gouvernement australien ne permet pas que la sécurité ou le bien-être des citoyens soient compromis par des questions politiques ou commerciales ou par d'autres considérations. Par conséquent, l'Australie ne souscrit pas à la disposition du point 5 de l'article 6 du Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT selon laquelle il devrait, dans le cadre de la procédure normale, consulter d'autres gouvernements et les professionnels du secteur avant de publier ou de modifier une mise en garde.

Initiatives visant à faire mieux connaître aux voyageurs australiens l'existence des conseils officiels qui leur sont destinés et à les inciter à les consulter

10. Le Gouvernement australien a conscience que l'efficacité de ses efforts pour encourager les citoyens à consulter les conseils officiels aux voyageurs dépend de l'appui et de la coopération des professionnels australiens du tourisme. En Australie, le secteur touristique a fait siennes plusieurs initiatives prises par le gouvernement comme le *Smartraveller Consultative Group* et la *Charter for Safe Travel* qui ont pour but de sensibiliser à l'existence des conseils officiels aux voyageurs et d'inciter les citoyens à les consulter.